

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUECCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGLIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DTUP 005-1177/09/CC

■ Augmentation et affectation de l'Autorisation de Programme relative à l'étude, la fourniture et la mise en place opérationnelle d'un système billettique des réseaux de transports en commun du territoire communautaire
DITRAAG 09/2888/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, Autorité Organisatrice des Transports Publics a décidé de mettre en œuvre un système de billettique multimodal et inter opérable sur l'ensemble des réseaux de transport en commun du territoire communautaire.

Pour la Communauté urbaine, l'objectif de ce projet est de faciliter l'usage des transports en commun avec la création d'un titre de transport inter opérable et multimodal en tenant compte des différentes variables de l'aire métropolitaine Marseillaise.

Dans le déroulement du projet billettique, il est prévu de constituer un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) regroupant tous les opérateurs de transports communautaires utilisateurs du nouveau système de billettique.

Cet organisme aura pour mission d'exploiter, de maintenir l'ensemble du nouveau système de billettique et d'acquérir des titres de transports pour l'ensemble des opérateurs.

Or, la constitution du GIE a pris du retard et le groupement ne pourra être opérationnel pour la mise en service du nouveau système billettique qui est totalement lié à celui de l'extension du métro (janvier 2010).

Afin de respecter cette échéance et de permettre l'exploitation de ce nouveau système billettique, la Communauté urbaine doit :

- acquérir des titres de transports de deux types, des tickets sans contact (TSC) et des cartes sans contact (CSC),
- procéder à la personnalisation de ces titres,
- assurer l'accompagnement commercial.

Il s'agit donc d'une opération de préfinancement dont l'essentiel doit être récupéré dans les budgets de fonctionnement des 6 ans à venir de nos opérateurs de transports , qui se décompose comme suit :

- Accompagnement commercial : 2,2 Millions d'euros
- Achat et personnalisation des titres : 3,8 Millions d'euros.

C'est pour cela qu'il est proposé l'augmentation et l'affectation de l'Autorisation de Programme 2005/00204 de 6 Millions d'euros pour assurer l'ensemble des études et acquisitions liées à ce projet.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'acquisition des titres de transports est de la compétence des opérateurs de transports ;
- Que la constitution de l'organisme de gestion du nouveau système billettique a pris du retard ;
- Que le nouveau système billettique doit être mis en service en concomitance avec le prolongement du métro soit en janvier 2010 ;
- Qu'il est nécessaire d'avoir les titres de transports ainsi qu'un accompagnement commercial important durant l'année 2009.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est augmentée et affectée l'Autorisation de Programme, 2005/00204 étude, fourniture et mise en place opérationnelle d'un système billettique des réseaux de transports en commun du territoire communautaire, d'un montant de 6 000 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 et suivant de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

Numéro d'opération : 2005/00204 Nature : 2182 Fonction : 815 Sous-politique : C 210

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

Marie-Louise LOTA

André MOLINO

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI